

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 23063</p>
---	--	---

SEANCE du : 24 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS			
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOIN	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Hélène BROSSEAU	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU à partir de 18h43	Rodolph THIBAUDEAU
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Sandrine DELUGEAU à Pierre BUREAU	Anne ROUX à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR
Anita BRIFFE à Pierre MORIN	Bruno BODIN à Stéphanie FILLON	

Secrétaire de séance : Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistaient également : Delphine CRESSERON - Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



Centre Régional de Tennis : Avenant n° 1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage

Une convention de co-maitrise d'ouvrage a été validée par le Conseil Municipal du 1^{er} Février 2021 entre la Ville de BRESSUIRE et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais pour le centre départemental de tennis à Bressuire, renommé « Centre Régional de Tennis » pour la rénovation de ce bâtiment et aussi la Salle de Tennis de Table.

Ces ouvrages concernent la commune et la communauté d'agglomération pour leurs compétences respectives à savoir la gestion des équipements sportifs communaux pour la commune et « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, dont le centre régional de tennis à Bressuire » pour la communauté d'agglomération.

La communauté d'agglomération est compétente pour les travaux réalisés sur le centre régional de tennis et la commune de Bressuire pour les travaux de la salle de tennis de table (salle n° 3), la salle multi activités (salle n° 4), la salle de Squash et les abords extérieurs.

Les deux espaces faisant partie d'un même équipement, certains travaux sont indissociables et doivent donc être réalisés concomitamment.

Un avenant est donc passé pour accepter les différentes organisations de la convention de base, et également en définir les modalités techniques et financières, ainsi que les compositions des différents comités (Comité de pilotage et Comité Technique).

Après en avoir délibéré, avec 2 abstentions (Pierre MORIN et Anita BRIFFE), le Conseil Municipal décide :

Accusé de réception en préfecture
 079-217900497-20230426-DG_DEL_2023_063-DE
 Date de télétransmission : 26/04/2023
 Date de réception préfecture : 26/04/2023

- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant tel que présenté en séance et dont les principales modalités sont définies ci-dessus.
- **D'IMPUTER** les dépenses sur les crédits ouverts au budget.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne-Marie BARBIER

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20230426-DG_DEL_2023_063-DE
Date de télétransmission : 26/04/2023
Date de réception préfecture : 26/04/2023